

Stage - mode d'emploi

Version : 2.2

Date : Septembre 2015 - MAJ 02/21

Editeur : Université de Strasbourg

Auteur(s) : Vania Grossmann (D.E.S. - Département Gestion des Etudes)

Copyright : D.E.S.

1. DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE

Une convention de stage pour quoi faire ?

- La convention de stage définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficie l'étudiant.
- Elle couvre l'étudiant en cas d'accident.

Les Composantes concernées par Pstage

Arts - Lettres - Langues - Sciences du sport - Sciences historiques - Sciences sociales - Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations internationales - Philosophie - Théologies - Institut International d'études Françaises - Maths-Info - Chimie - Sciences économiques et gestion - Physique et ingénierie - Sciences de la vie - Pôle L1 Sciences - CEIPI - CUEJ - EOST - Géographie et aménagement - IPAG - IEP - Pharmacie - ECPM - ESBS - IUT Haguenau - Droit, de Sciences Politiques et de Gestion - Telecom Physique Strasbourg - ESPE (Sciences de l'Éducation).

Pour les autres composantes se renseigner auprès des services de scolarité respectifs.

Contacts

Voir : <https://www.unistra.fr/index.php?id=20135>*[https://www.unistra.fr/index.php?id=20135]*

Pré-requis et dates clé

Afin de faire une demande de convention de stage en ligne il est obligatoire :

- d'être inscrit administrativement pour l'année universitaire en cours ;
- d'avoir défini toutes les modalités pédagogiques du stage. Prendre contact pour cela avec les enseignants de votre diplôme avant le début du stage, que le stage soit obligatoire ou volontaire.

Processus de demande de convention

La demande de convention de stage en ligne doit être faite au minimum :

- 1 mois avant le début du stage pour un stage en France
- 2 mois avant le début du stage pour un stage à l'étranger.

Afin de créer une convention de stage :

- lire l'intégralité des instructions ici présentes ;

- collecter les informations nécessaires ;
- faire la demande en ligne ;
- faire valider et signer la convention de stage.

Éléments à collecter avant la saisie de sa demande en ligne

À votre sujet

- Le diplôme pour lequel le stage est réalisé

Au sujet de votre organisme d'accueil

- Raison sociale (nom de l'organisme d'accueil)
- Adresse complète de votre organisme
- Numéro SIRET à 14 chiffres pour les stages en France
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (secteur d'activité de l'entreprise) pour les stages en France
- Effectif (nombre de salariés)
- Type d'établissement
- Le nom du service qui vous accueille

Au sujet de votre tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil

- Nom, Prénom, Fonction
- Service de rattachement
- Coordonnées (mail obligatoire)

Au sujet de votre stage

- Type de stage (obligatoire ou volontaire-découverte, volontaire-approfondissement, volontaire-réorientation)
- Thématique du stage
- Sujet et fonctions du stage
- Compétences à acquérir/développer au cours du stage
- Dates de stage
- Période d'interruption - Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
- Temps de présence (temps partiel ou plein)
- Durée du stage en heures et nombre de jours de travail hebdomadaire (6 mois maximum dans la même entreprise)
- Nombre de jour de congés ou d'absences autorisés (ces congés ne seront pas gratifiés)
- Modèle de convention de stage

- Montant horaire net de la gratification

Au sujet de l'enseignant référent à l'université

- Nom, Prénom

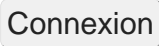

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil

- Nom, Prénom
- Fonction (PDG, RH, Gérant, Président, Inspecteur d'académie pour l'enseignement primaire public...)
- Coordonnées (mail obligatoire)

Comment créer une demande de convention de stage ?

La demande se fait via l'espace numérique et social de travail (Ernest).

★ Utiliser le navigateur web Mozilla Firefox.

- Se connecter à Ernest (à <https://ernest.unistra.fr/> ou via le site de l'Université de Strasbourg)
- Cliquer sur le bouton 
- Saisir son identifiant et son mot de passe
- Après identification, indiquez dans le moteur de recherche « **Pstage** » et cliquez sur 
- Remplir les champs avec les informations collectées à l'étape précédente
- Lorsque vous êtes à l'Etape 8, « Récapitulatif de la convention », un message vous informe que « votre convention a bien été créée ».

Votre scolarité vérifiera les données saisies puis validera votre demande de convention de stage.

Votre convention de stage **vous sera envoyée à votre adresse mail unistra en format pdf.**

Vérification, validation et signature de la convention de stage

- Vérifier la convention de stage. **Pour tout changement ou erreur dans la convention de stage saisie, ne pas créer une nouvelle convention de stage mais contacter votre scolarité par mail ou téléphone.**
- Imprimer la convention en **trois exemplaires**.
- Signer et faire signer les trois exemplaires par l'enseignant référent de votre diplôme et par le représentant de l'organisme d'accueil et le tuteur professionnel. **Les signatures et cachets sont obligatoires.**
- Les trois originaux sont à déposer ou à envoyer à la scolarité.
- La scolarité fait signer les conventions par le Président de l'Université de Strasbourg ou son représentant, et vous envoie deux exemplaires signés.
- Les fiches d'évaluation seront à remplir en ligne dans l'application Pstage.
- Pour tout avenant à votre convention de stage initiale (interruption, prolongation...), la demande doit être faite via Ernest ou par l'intermédiaire de la scolarité.

Points de vigilance

⚠ Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte.

La convention de stage ne sera datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite via Ernest. L'Université ne délivre pas de convention de stage lorsque le stage est terminé. Le stage doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2021 pour l'année universitaire 2020-2021.

Pour les stages en juillet - août - septembre 2021, la demande de convention doit être déposée avant le 1er juillet 2021.

⚠ S'il s'agit d'un stage effectué à l'étranger : certains pays sont considérés à risques.

Pour le vérifier : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> [<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>]

Si le pays est à risque : après réception de votre demande en ligne, la scolarité transmet vos conventions de stage au Fonctionnaire Sécurité Défense pour accord et signature du Président. La scolarité vous recontacte ensuite pour vous faire signer les différents documents nécessaires à un stage à l'étranger.

⚠ Le stage doit être terminé le 30 septembre 2021 au plus tard.

Assistance

Questions techniques liées à l'application

Contactez des-etudes@unistra.fr.

Questions liées aux conventions ou aux stages eux-mêmes

Contactez le service de scolarité de la composante/UFR/faculté.

Voir : <https://www.unistra.fr/index.php?id=20135> [<https://www.unistra.fr/index.php?id=20135>]